



Procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 16 OCTOBRE, à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : le 11 OCTOBRE 2023

Étaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Odile CAPITAINE, Christian BONIN, Jean-Michel BRIMBOEUF, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Aminata GUEYE, Adeline MULOWSKY, et Laëtitia SAROUL

Absents excusés : Soizic POULET-MATHIS, Jean-Christophe HULLIN et Charles RICHARDIN

Absent (s) :

Pouvoirs : Thierry LOUVEL à Jean-Michel BRIMBOEUF, Claude BOULAY à Jean-Claude THUILLIER et Stéphane MONNERET à Fanny MAZEAUD

Madame Fanny MAZEAUD a été nommée secrétaire de séance.

1 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Tiers Lieu de Compétences

Attribution du marché d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Le Maire rappelle le projet de création d'un tiers-lieu de compétences, lieu d'accueil et d'espace de vie où les acteurs locaux pourront développer des formations adaptées aux besoins du territoire et travailler en synergie. Ce projet est initié dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ».

Par délibération n° octobre22.02 du 03 octobre 2022, approuvant le projet de création d'un tiers-lieu de compétences.

Par délibération n° avril23.01 du 24 avril 2023, approuvant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » et les 14 fiches actions annexées à la convention.

Par délibération n° juin23.03 du 26 juin 2023, approuvant l'acquisition de la friche commerciale de l'ancien supermarché « Proxi ».

Consultation assistance à maîtrise d'ouvrage

La consultation s'est déroulée suivant une procédure adaptée, mise en ligne le 11 juillet 2023 sur la plateforme dématérialisée « pro-marchéspublics.com » et publiée dans le quotidien « la Nouvelle République ». La date limite de remise d'offre était fixée au 04 septembre 2023 à 12h.

La commission MAPA s'est réunie le lundi 18 septembre pour l'ouverture des offres au nombre de cinq. Toutes les offres sont déclarées recevables et conformes.

La commission MAPA s'est réunie le mercredi 27 septembre pour faire un récapitulatif de chacune des offres en fonction des critères définis dans le règlement de consultation. Un classement est effectué suivant les critères définis et en fonction de la pondération respective qui leur a été attribuée. Trois offres ont été retenues. Ces trois cabinets ont été consultés pour précisions et négociations financières.

Les trois bureaux ont fait une nouvelle offre financière. La commission MAPA réunie le 16 octobre a procédé au nouveau classement des trois premières offres.

Au regard de l'analyse et du jugement des offres, l'offre la mieux-disante est AVANSIA de Chambray les Tours.

La commission propose d'attribuer le marché à AVANSIA pour un montant de 81 875 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du tiers-lieu de compétences au bureau AVANSIA pour un montant de 81 875 € HT.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-ATTRIBUE le marché d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage – AMO - dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment « Friche proxii » en tiers-lieu de compétences, à la SAS AVENSIA, sise à Chambray-Lès-Tours – 37170 - pour un montant de 81 875 € HT –

-AUTORISE Monsieur Le Maire à notifier le marché à la SAS AVENSIA de Chambray-lès-Tours – 37170 - et à émettre l'ordre de service pour l'exécution de la tranche ferme de la mission désignée ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire



Jean-Claude THUILLIER

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fanny Mazaud', written in a cursive style.

Fanny MAZEAUD